

## Identifier les exigences et réalités du secteur visé

Propositions de phrases à classer<sup>1</sup> :

1. Le métier d'aide à domicile est une spécialisation du métier d'aide-ménagère.
2. L'aide à domicile est une personne qui prend en charge des enfants.
3. A domicile, l'aide à domicile n'accomplit pas de toilette d'hygiène.
4. On voit des aides à domicile travailler à l'hôpital, en maison de repos et à domicile.
5. Pour devenir aide à domicile, il faut être sociable et surtout pas timide.
6. L'aide à domicile doit être généreux de nature.
7. L'aide à domicile est un intervenant solitaire, qui a peu de contacts avec d'autres aides à domicile.
8. Le cahier de liaison est le seul moyen de communication entre les aides à domicile et le service qui les emploie.
9. Le travail de l'aide chez les bénéficiaires consiste essentiellement à faire du nettoyage. C'est ennuyeux et monotone.
10. Les personnes âgées sont le public principal auprès duquel les aides à domicile effectuent leurs prestations.
11. Etre aide à domicile équivaut à être garde à domicile.
12. Pour exercer le métier d'aide à domicile, il faut être à l'écoute, empathique et bienveillant.
13. Pour exercer le métier d'aide à domicile, il faut impérativement posséder un véhicule car diverses prestations doivent être effectuées chaque journée.
14. Etre aide à domicile demande de la polyvalence.
15. En général, l'aide à domicile voit 3 à 4 bénéficiaires par jour.
16. Capacité d'adaptation, sens de l'organisation, créativité et prise d'initiative sont des qualités utiles pour le métier d'aide à domicile.
17. Travailler en tant qu'aide à domicile, c'est réaliser ses tâches chez les bénéficiaires comme chez soi.
18. Rien de ce qui est vu et entendu chez le bénéficiaire, ne doit sortir de son domicile.

---

<sup>1</sup> Animation issue de la Valisette pédagogique « valorisation de la filière aide-familial(e) », réalisée par un groupe de travail mis en place à l'initiative de la Chambre Enseignement de Namur dans le cadre de son plan de redéploiement 2015-2019, avec le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.